

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

dans le cadre du projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A4 – Contournement Nord-Est de Metz
préalable : - à l'autorisation environnementale pour des installations, ouvrages, travaux et activités soumis
à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement
- à la déclaration d'utilité publique du projet et d'une enquête parcellaire conjointe

Pétitionnaire : Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)

ENQUETE PUBLIQUE relative au projet d'élargissement à 2X3 voies de l'autoroute A4 – Contournement Nord-Est de Metz sur le territoire de 6 communes (Hauconcourt, Argancy, Charly_Oradour, Faily, Vany et Mey

La commune de Mey est concernée par cette enquête.

Vous trouverez dans cet info flash l'avis d'enquête publique qui vous
donnera toutes les informations utiles pour faire part de vos
observations.

Le dossier est disponible en mairie dans la salle de réunion pendant
toute la durée de l'enquête du **3 décembre 2018 au 7 janvier 2019**.

Vous pouvez également venir rencontrer le commissaire enquêteur
Madame SPIELMANN en mairie de Mey

- **Le lundi 10 décembre de 10h à 12h**
- **Le samedi 22 décembre de 10h à 12h**
- **Le vendredi 4 janvier de 17h à 19h**

Par arrêté préfectoral n° 2018-DCAT-BEPE-250 du 12 novembre 2018, une enquête publique sur le
projet susvisé, d'une durée de 36 jours est prescrite du 3 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclus.

Les communes concernées sont Hauconcourt, Argancy, Charly-Oradour, Faily, Vany et Mey . Le
siège de l'enquête est Charly-Oradour.

Sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs au sein de la commission d'enquête, Monsieur
Vital Tissier, Président, Madame Elisabeth Spielmann et Monsieur Daniel Christnacker, membres
titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique comprenant notamment les
informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, l'étude d'impact, ainsi que l'avis
de l'autorité environnementale émis le 12 septembre 2018 et le mémoire en réponse du pétitionnaire,
sont consultables :

- en mairie d'Hauconcourt, Argancy, Charly-Oradour, Faily, Vany et Mey pendant la durée de
l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance pendant les jours
et heures habituels d'ouverture des mairies ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité
légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Metz. Un accès
gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture est mis à disposition de
toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public ; l'étude d'impact ainsi
que la réponse écrite à l'avis de l'autorité environnementale sont mises à disposition du public sur le
site www.projets-environnement.gouv.fr

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée
de l'enquête:

- sur les registres d'enquête, déposés à cet effet en mairie d'Hauconcourt, Argancy, Charly-Oradour,
Faily, Vany et Mey, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par écrit, à la mairie de Charly-Oradour siège de l'enquête, 16A Rue du 10 Juin, 57640 Charly-
Oradour, à l'attention de M. Vital Tissier, Président de la commission d'enquête ;
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier**, accessible par le site
internet www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors
installations classées – Arrondissement de Metz ;
- à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus, possibilité de faire ses
observations par mail à l'adresse suivante : a4-contourn-metz@enquetepublique.net .

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations
écrites reçues par le commissaire enquêteur durant ses permanences sont consultables au siège de
l'enquête ainsi que sur le site internet dans les meilleurs délais. Celles transmises par voie
électronique sont également consultables sur le site internet. Les observations et propositions du
public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de
l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Yann
Baron, responsable de la construction - SANEF BP 50073 - 60304 SENLIS Cedex (tél.03 44 63 76 47 /
a4cnem@sanef.com)

Cette carte vous permettra de mieux localiser l'impact du projet sur la commune de Mey. Elle se trouve dans le dossier disponible en mairie.



Légende

Limite communale

Cours d'eau permanent

Cours d'eau intermittent

Autoroute existante

Axe du projet

Bassin existant (BR3 et BR4)

Ouvrage hydraulique

Protections acoustiques

Projet d'élargissement

Déblai

Remblai

Bande DUP

Dépôts

Rétablissement de chemins ruraux

Création de bassin (BAM)

Dérivation du ruisseau d'Argancy